VOL. LIV SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 24 JUIN 1925 No 31

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes les communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

PULPE ET PAPIER

Nous avons cru, un moment, que nous aurions, à St-Boniface, une usine de pulpe et de papier.

Des capitalistes américains avaient jugé avantageux un placement de cinq millions de dollars dans cette entreprise.

L'affaire était pour nous excellente et très avantageuse.

Elle ne nous coûtait rien et nous assurait des profits superbes, des revenus énormes.

Une usine de cette nature, en outre du capital placé chez nous, assurait de l'ouvrage à environ quinze cents ouvriers; environ trois millions de dollars auraient été distribués parmi la population manitobaine chaque année; cette entreprise était destinée à se développer et à agrandir en proportions d'année en année; le problème du manque d'emploi aurait été résolu en grande partie car une nouvelle poussée vers l'établissement de nombreuses industries aurait été fortement donnée par l'établissement de cette entreprise gigantesque dans le district de Saint-Boniface et Winnipeg.

Les gouvernements d'Ottawa et du Manitoba ont joué avec cette question pendant plusieurs mois; ils se sont fait rouler par les magnats de la finance. Notre premier ministre, Bracken, a joué le rôle de la petite souris dans les pattes du chat et la montagne en travail d'enfantement nous a donné une souris au lieu d'une puissante industrie.

A la dernière session de la législature manitobaine, M. Bracken, dans le discours du trône, proclamait son désir et sa volonté d'aider au développement de l'industrie dans notre province.

Pour ceux qui connaissent l'incompétence absolue du personnage cette expression de bon vouloir ne signifiait rien autre que des mots vides et creux; pour ceux qui ont pu croire que M. Bracken pouvait faire quelque chose, ils doivent être aujourd'hui sérieusement désappointés.

Un premier ministre fort et courageux aurait pu forcer la main des administrateurs fédéraux; il n'aurait eu qu'à faire appel à ses concitoyens du Manitoba dans sa lutte contre ceux qui voulaient nous priver de cette grande entreprise; il aurait emporté le morceau et nous aurions aujourd'hui une usine qui aurait fait de Saint-Boniface un des centres industriels d'avenir de l'ouest canadien.

Aujourd'hui, grâce à la faiblesse et au manque d'énergie de notre premier ministre, nous sommes forcés de nous contenter du beau rêve et tandis que nous continuerons à rêver, nos affaires resteront dans le marasme et nous continuerons à vivre dans la purée.

Non, mais vraiment, il est temps de songer au changement. Au lieu de marcher de l'avant, nous reculons : perte de l'usine de papier; chambardement des taux de transport sur les compagnies de chemins de fer; abandon de nos droits en vertu de notre contrat manitobain au sujet des taux de chemins de fer; inactivité dans les travaux de quelque importance; à part quelques petits bouts de chemins tardivement et maigrement faits, il n'y a que la commission des liqueurs qui soit actuellement prospère dans son commerce.

Eh bien, que l'on pense et que l'on dise ce que l'on voudra, il faudra autre chose que cela pour lancer de nouveau la province du Manitoba sur le chemin du succès et de la prospérité.

Si jamais notre province a eu besoin d'un gouvernement actif et alerte, c'est aujourd'hui. Espérons que le simulacre de gouvernement que nous avons aujourd'hui ne restera pas au pouvoir assez longtemps pour rendre impossible le relèvement de nos affaires.

LA SAINT JEAN BAPTISTE

Nous donnons ici le programme de la fête; que chacun donne son concours généreux et fasse de cette fête l'une des plus démonstratives de l'année.

GRANDE CELEBRATION

DE LA FETE NATIONALE

Société St-Jean-Baptiste de St-Boniface

LES 27 ET 28 JUIN 1925
sur les terrains du collège

SAMEDI (APRES MIDI)

8.00 hrs—Discours patriotiques par : le R. P. J.-P. Desjardins, S. J.; l'hon. Joseph Bernier; M. l'abbé A. d'Eschambault; M. l'échevin Doucet.
9.30 hrs—Feu de la Saint-Jean.

DIMANCHE (MATIN)

Ralliement à l'Hôtel-de-Ville.
10.00 hrs—(précises): Départ de la procession, fanfare en tête, avec char allégorique, bannières et drapeaux. Messe solennelle, à la Cathédrale, chantée par Monseigneur G. Cloutier, P. A., V. G. Sermon de circonstance.

DIMANCHE (APRES-MIDI)

2.00 hrs—Continuation de la fête sur le terrain du Collège.—Courses, 2eme série. Exercices gymnastiques par les élèves de l'école Provencher.

DIMANCHE (SOIR)

Concert promenade par la Fanfare La Vérendrye.
Feu d'artifice.
Le mouton a été gracieusement offert par l'Honorable Albert Préfontaine.

O CANADA

Ont donné des prix pour les courses et les râfles les messieurs qui suivent. Les souscriptions en argent paraîtront dans les journaux français.

UN AMI—Chemise d'homme, $2.50.
LA LIBRAIRIE KEROACK—Chapelet monté en or, $3.50.
J. ROBITAILLE—Tube chambre à air, $1.50.
MICHON & SCHWARTZ—Par ordre, $2.00.
ST. BONIFACE HARDWARE—Casserole en aluminium, $1.75.
LUIGI, CALISSANO & FIGLI—Six bouteilles de vin.
J.-B. LECLERC—Un morceau d'argenterie, $2.50.
J.-A. BEAUDRY—Epingle à cravate en or solide, $3.50.
EUGENE BOISMENU—Plateau en argent, $3.50.
M.-E. SABOURIN—Pipe, $2.50.
J.-H.-N. LEVEILLE—$2.50 en or.
H. DAIGNEAULT—Médaillon, Sainte-Face, $1.00.
MEDERIC TRUDEAU—Sac de sucre, 85c.
CREMERIE DE SAINT-BONIFACE—10 livres de beurre, $4.20.
L.-J. COLLIN & CIE—1 livre de thé, 85c.
P.-E. BERUBE & CIE—5 livres de chocolats, $3.00.
H. CONSTANT—2 boites de 5 livres de nouilles aux oeufs, $1.50.
PRATTE & CIE (Par H. Painchaud)—5 livres de chocolats, $3.00.
PELLETIER & PHANEUF—Sac de farine, 24 lbs. et boite confiture, $2.50.
GEORGES LEVEQUE—Boite de bonbons mêlés, 75c.
W. DUCHARME—Boite de chocolats, 50c.
MARIUS & CIE—10 livres de nouilles aux oeufs, $1.50.
MADAME THEBERGE—Boite de chocolats—75c.
P. ST-GERMAIN—Boite de chocolats, $1.20.
E. HEBERT—Boite de chocolats, $1.25.
CONFISERIE RITZ—Boite de chocolats, $1.25.
J.-M. MONTAGNON—Boite de chocolats, 75c.
FONTAINE & BOULANGER—Lampe de poche, $1.50.
FELIX MONTALDO—Boite de bonbons, $1.20.
J. CORTVRIENDT—Boite de chocolats, $2.25.
MAISON BLANCHE—Souliers de course, $1.25.
Casquette pour garcon, $1.00.
Chapeau pour fillette, $1.50.
Chemise pour garcon, $1.25.
CHEVRIER ET FILS—Chemise blouse, $1.00.
Pantalon, $1.50.
ADOLPHE HUOT—Pantalon, $3.00.
M. GYDE—Resemellage de paire de souliers, $1.00.
D. DUPAS—Paire de chaussures pour garçon ou fille, $2.25.
N. RODRIGUE—Harmonica, $1.25.
M. WILHEMS—Accessoire de cirage, $1.25.
M. MORIN—Porte-cigarette, 60c.
J.-H. ASHDOWN & CO. LTD. (V. Geilbert)—Horloge.
JEAN LEVEQUE—Pot à fleurs, $2.50.
J.-J. DAOUST LTEE—2 paniers pour cornets de crême à la glace, $2.50.
LAVOIE & CIE—Boite de cigares (50).
ROCK CITY TOBACCO—Boite de cigares.
PHILEAS BRAULT—Boite de cigares (50).
EDOUARD LANE—Boite de cigares.
Mme W. PEARSON—Boite de cigares (50).
M. THOMAS GAGNON—Boite de cigares.
WILFRID PAQUIN—Boite de cigares (25).
J.-B. POITRAS—Boite de cigares.
J.-M. MONTAGNON—Boite de cigares (50).

Programme des Jeux

1ère série de courses, samedi après-midi

1.—Course de 25 verges pour garçons au-dessous de 7 ans.
1er prix—50c. [illegible]
2.—Course de 25 verges pour fillettes au-dessous de 7 ans.
1er prix—50c. [illegible]
[illegible]
6.—Course de [illegible] verges pour fillettes au-dessous de 11 ans.
1er prix—Chapeau.
2e " Boite de chocolats.
3e " Boite de chocolats.
7.—Course de 100 verges au-dessous de 13 ans.
1er prix—Pantalons.
2e " Chemise blouse.
3e " Chemise blouse.
8.—Course de [illegible] verges pour fillettes au-dessous de 13 ans.
1er prix—Boite de chocolats.
2e " Bonbons.
3e " Boite de chocolats.
[illegible]

2eme série de courses, dimanche apres midi

[illegible]

17.—Course de 50 verges en allumant la pipe:
1er prix—Une pipe.
2e " Chambre à air.
3e " Une livre de thé.
18.—Course en enfilant une aiguille:
1er prix—Chapelet monté en or.
2e " Boîte de chocolats.
3e " Boite de nouilles, 5 livres.
19.—Course à trois jambes:
1er prix—$2.00.
2e " Boite de nouilles, 5 livres.
3e "
20.—Souque à la corde: 2 équipes, une choisie par l'Union Canadienne, et l'autre par la Fanfare La Vérendrye:
Prix—Une boite de cigares.
21.—Course aux patates de 25 verges, limitée à 10 concurrents:
1er prix—$1.50.
2e " $1.00.
22.—Course de 50 verges en mangeant un biscuit au soda:
1er prix—2 bouteilles de vin.
2e " Une poche de farine, 24 livres.
3e " Un pot de confitures, 4 livres.
23.—Course dans un sac, limitée à 12 concurrents:
1er prix—$2.00.
2e " 5 livres de vermicelle.
24.—Course pour les officiers de la Saint-Jean-Baptiste:
1er prix—Une boite de cigares.
2e " 2 bouteilles de vin.

BULLETIN POLITIQUE DE FRANCE

Les Etats-Unis et notre Dette

Notre dette envers les Etats-Unis s'élevait, le 1er janvier 1925, à quatre milliards cent trente sept millions de dollars.

Las d'en attendre le paiement, nos créanciers nous ont demandé des explications. Ils comprennent bien que nous ne pouvons nous acquitter d'une pareille dette d'un seul coup: mais ils voudraient tout au moins négoèier pour en régler les modalités, espérant que d'ici au mois de décembre nous nous serons mis d'accord.

Le moment est bien mal choisi, car nous avons à faire face à des échéances énormes, par suite du prochain remboursement des bons du Trésor. Quoi qu'il en soit, nous voici en présence d'un créancier qui, sans trop nous harceler, nous oblige cependant à causer. Et bien, causons.

Qu'allons-nous dire aux Etats-Unis?

En nous plaçant au point de vue du droit strict, nous pourrions leur tenir le raisonnement suivant:

"Nous n'avons pas contracté de dettes envers vous. En effet, qui dit dette dit liberté laissée à l'emprunteur de disposer de la somme prêtée pour son usage et son intérêt. Or, était-ce pour nous que nous empruntions ou pour la cause commune, pour éviter à nos alliés ou associés un désastre commun? Les avances que vous nous avez consenties n'ont-elles pas été employées à faire ensemble la guerre à l'Allemagne?

"En outre, quand la somme avancée profite à la fois au créancier et au débiteur, il n'y a pas obligation, il n'y a plus de dette, il y a société. Et c'est ce caractère de société que vous avez entendu donner à votre collaboration, puisque c'est comme associés, non comme alliés, que vous êtes entrés dans l'arène des combats. Il y eut dès lors entre nous une entreprise militaire sous forme commerciale, une société de guerre en nom collectif, engageant la solidarité des associés et devant se liquider au prorata de nos apports réciproques en argent et en hommes."

Mais laissons de côté ces échappatoires juridiques peu dignes de la France et contentons-nous d'invoquer l'équité.

Assurément, ce n'est pas uniquement pour nous porter secours que les Américains ont déclaré la guerre à l'Allemagne, mais aussi pour défendre, à nos côtés, leur sécurité, leur indépendance, leur prestige propres.

Que le souvenir de la guerre de l'indépendance et de La Fayette ait contribué à amener les Américains jusque vers nous, c'est possible; cependant il faut bien avouer également qu'ils y ont été poussés par leur intérêt: ils pensaient au péril où les mettrait une victoire allemande.

Les Américains ont donc effectué un apport, mais leur effort global a-t-il été égal au nôtre? Non.

Faut-il rappeler, en effet, que c'est la France qui a fourni la plus grande partie du champ de bataille, que c'est elle qui a eu le pourcentage le plus élevé des morts par rapport à la population?

Mais admettons, malgré le droit strict, qu'il y ait dette et examinons-la de près.

Il y a lieu d'abord de vérifier les factures et de rechercher si les conditions qui nous furent imposées par les Etats-Unis n'eurent pas un caractère usuraire, si l'on n'abusa pas de la situation. Une expertise sur ces points serait certainement utile et nous aurions grande chance d'obtenir ainsi une très sensible diminution de notre dette.

Nous pourrions ensuite faire valoir en notre faveur une considération qui est la suivante:

Nous vainqueurs, nous sommes finalement plus atteints que le vaincu. Celui-ci a recouru à la faillite pour se libérer et nous en avons été gravement frustrés. Nous avons été obligés de dépenser une centaine de milliards pour réparer les dégâts commis sur notre territoire par notre agresseur. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous actuellement rembourser les Etats-Unis?

(A suivre en page 4)

PRODUCTION ACCRUE DES FORETS CANADIENNES

Une estimation récemment faite par le Bureau fédéral de la Statistiques touchant la production totale des forêts en 1923 montre que l'exploitation forestière progresse constamment au Canada. La valeur totale (estimée) de tous les produits tirés des forêts canadiennes durant l'année en question, est de $197,459,331, soit $170,850,096 de plus que la valeur estimée pour 1922. On verra à quel degré les forêts sont dépeuplées par l'exploitation si l'on songe que la production de 1923 comportait la coupe de 2,671,054,862 pieds cubes de bois sur pied. Si l'on ajoute à ce chiffre le volume de produits ligneux détruits par le feu, les insectes et les autres agents de destruction, on voit que la diminution de notre capital forestier a atteint un total de plus de cinq milliards de pieds cubes.

Dans ce tableau de la production de 1923 les grumes et les billes de sciage — matières premières des scieries et des industries connexes — prennent encore le premier rang pour le Canada entier, avec une valeur totale de $69,352,821. Le bois de pulpe utilisé par les fabriques canadiennes de pulpe et de papier vient en second lieu avec un total de $43,594,592. Le bois de chauffage se classe en troisième, avec $38,723,272 et le bois à pulpe pour l'exportation vient ensuite avec un total de $13,525,004. La valeur des traverses de chemins de fer s'est chiffrée à $13,228,547.

Les tableaux suivants indiquent la production par province et par nature de marchandises pour l'année 1923:

Production par nature de marchandises — Quantité

Produits	Quantité
Grumes et billes de sciage M. pds. m.p.	4,097,720
Bois à pulpe, consommé au pays, cordes	3,270,433
Bois de chauffage, cordes	8,975,450
Bois à pulpe exporté, cordes	1,384,230
Traverses de chemin de fer, nombre	14,764,830
Grumes exportées, M pds. m.p.	260,421
Bois équarri exporté, M. pds. m.p.	143,105
Poteaux de télégraphe et de téléphone	740,119
Bois de mines rond, M pds. m.p.	65,218
Piquets de clôture	13,623,392
Bois pour distillation cordes	56,310
Perches de clôture	5,195,801
Bois de diverses catégories exportés, cds.	176,426
Bois de diverses catégories utilisé au pays, cordes	124,944

Par nature de marchandises — Valeur —

Produits	Valeur.
Grumes et billes de sciage	$ 69,352,821
Bois à pulpe consommé au pays	43,594,592
Bois chauffage	38,723,272
Bois à pulpe exporté	[illegible]
Traverses de chemins de fer	13,228,547
Grumes exportées	[illegible]
Bois équarri exporté	[illegible]
Poteaux de télégraphe et de téléphone	[illegible]
Bois de mines rond	[illegible]
Piquets de clôtures	[illegible]
Bois distillation	[illegible]
Perches de clôtures	[illegible]
Bois de diverses catégories exportés	[illegible]
Bois de diverses catégories [illegible]	[illegible]
	[illegible]
	$197,459,331

(A suivre en page 2)

PRODUCTION ACCRUE

(Suite de la page 1)

lent en bois sur pied, pieds cubes et valeur totale:—

Québec: 867,638,706 p. c., $65,065,810; Ontario: 725,269,084 p. c., $58,813,733; Colombie Britannique: 550,927 540 p.c., $40,815,407; Nouveau Brunswick: 220,302,953 p. c., $17,718,347; Nouvelle Ecosse: 07,414,329 p. c., $6,570,349; Manitoba: 56,411,104 p. c., $2,922,989; Alberta: 77,755,075 p. c., $2,754,014; Saskatchewan: 50,387,169 p. c., $2,132,220; Ile du Prince Edouard: 14,948,902 p. c., $666,372; Total 2,071,054,862 p. c., $197, 459,331

Les terres boisées du Canada occupent une étendue de 950,000 milles carrés (à peu près le quart de le superficie totale). A l'heure actuelle, moins de la moitié de notre domaine forestier est formé de bois marchand (de 6 pouces de diamètre) et à peu près le quart seulement comprend du bois de sciage (de 10 pouces de diamètre)

L'OEUVRE DES OEUVRES

J'ouvre l'Ordo du diocèse de Paris et j'y vois que la paroisse de Saint-Ambroise a six prêtres pour 95,000 habitants, soit un pour 16,000, qu'à la paroisse voisine de Sainte-Marguerite il en est de même. Dans beaucoup de nos campagnes un grand nombre d'églises ne sont plus desservies qu'à des intervalles éloignés par un prêtre chargé de plusieurs paroisses; j'en connais un dans l'Aude qui en a six. Quand on parcourt les Ordos diocésains, devant combien de cures et de vicariats on trouve cette mention désolante: N. N., ce qui veut dire qu'on n'a pas de prêtre à qui les confier.

Aussi, malgré tout le zèle que déploient nos curés et nos vicaires, zèle qui les use avant l'âge et multiplie par leur mort prématurée les vides, le prêtre est de plus en plus éloigné des fidèles parce qu'il ne peut pas les atteindre, et voilà pourquoi on a apporté au dernier Congrès diocésain de Paris des statistiques désolantes et qu'il était cependant nécessaire de connaître: des paroisses où la plupart des enfants ne fréquentent aucun catéchisme et ne font pas leur première communion; la moitié des ménages irréguliers et n'avant pas même l'idée de régulariser leur union coupable; enfin un grand nombre d'enfants et d'adultes non baptisés.

On a dit que Paris et aussi la plupart de nos grandes villes sont de plus en plus encerclées de la ceinture rouge de la révolution grondante [illegible] et s'essayant les dents; cette ceinture est faite d'ignorance religieuse et de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] celle qui tombe de la vérité dans l'erreur, du bien dans le mal.

"La Chine où des millions de païens sont à évangéliser, disait un jour Pierre l'Ermite, commence aux portes de mon église. Rien de plus vrai. Les paroisses douloureuses de nos villages et de leurs faubourgs, celles des campagnes que l'irréligion a dévastées sont des pays de missions, les plus difficiles de tous, car cette vérité que les sauvages ont le désir de connaître et dont ils respectent les prédicateurs nos populations déchristianisées la détestent et en persécutent les prêtres....

Voilà le résultat de cette raréfaction des ouvriers évangéliques en face d'une moisson qui plus que jamais appelle leur travail: car tandis qu'ils sont absents le semeur de zizanie travaille et multiplie tellement la mauvaise herbe qu'elle finit bien par étouffer la bonne. Si les églises se ferment, si la lampe du sanctuaire s'éteint, si les catéchismes ne se font plus en nombre de pays, les écoles laïques s'y multiplient. Il y en a pour les villes et les villages dans chaque village pour les hameaux; il y en a pour ceux qui en veulent et pour ceux qui n'en veulent pas: et n'y aurait-il à instruire qu'un élève, le fils du facteur ou du cantonnier réquisitionnés par ordre ministériel, n'y aurait-il que des pupitres vides à surveiller et même à transformer momentanément en clapier comme cela se fit dans telle école de l'Ardèche, il faut qu'il y ait un instituteur pour monter la garde de l'enseignement laïque, c'est-à-dire athée.

Là donc où le curé est absent, il y a un instituteur qui parle, qui agit [illegible] au milieu de populations qui sont obligées de lui livrer leurs enfants car si le catéchisme est facultatif, l'école est obligatoire [illegible] prêche le mépris et la haine de la religion, de Dieu, de sa morale et le détachement des passions individuelles et sociales.

Etonnez-vous, après cela, que les consultations électorales soient de plus en plus mauvaises. Les causes en sont multiples, mais la principale, c'est l'inscription, chaque année, sur les listes électorales, d'une "classe" politique élevée par l'école laïque dans la haine de tout ce que nous aimons.

* * *

Voilà les résultats individuels et sociaux, religieux et politiques de la raréfaction des vocations ecclésiastiques. Nos adversaires le savent bien, et tâtant le pouls au catholicisme avec le désir d'y trouver des symptômes de mort, ils s'arrêtent devant celui-ci: la diminution de l'effectif des grands Séminaires et des ordinations.

* * *

Ils ne veulent pas en avoir toutes les raisons, et, ajoutant la calomnie au cynisme, ils l'attribuent uniquement à la baisse de la vitalité chrétienne et ils se gardent bien d'ajouter que la brutalité de leurs lois persécutrices a contribué pour une large part à ces résultats voulus par eux.

L'Eglise avait des biens avec lesquels elle aidait les études d'enfants pauvres se destinant au ministère des âmes: la loi de Séparation les a confisqués. Elle avait des Séminaires où ces vocations étaient cultivées; beaucoup de ces maisons d'étude et de piété ont été fermées, puis volées et transformées parfois en écoles d'athéisme par un raffinement de haine. En enlevant aux Congrégations le droit d'enseigner, on a privé la jeunesse des maîtres qui cultivaient en elle les germes de la vocation, et en remplaçant par des écoles laïques les écoles libres, qui n'ont pas pu se rouvrir, on a voué à l'irréligion quantité d'âmes qui seraient allées à Dieu. Le persécution, en tuant les âmes, a tué grand nombre de vocations, et cela uniquement par la force et l'injustice.

C'est une raison de plus pour les catholiques de multiplier leur zèle en faveur des vocations ecclésiastiques. Qu'ils soient bien persuadés que c'est l'oeuvre des oeuvres puisqu'elle prépare la formation des ouvriers de toutes les oeuvres chrétiennes, et par elles de la restauration de l'ordre social.

Voilà ce qu'avait compris le prêtre à l'âme si profondément sacerdotale, à l'intelligence si claire des besoins de notre temps, que l'élite chrétienne de Paris a conduit samedi dernier à sa dernière demeure, M. le chanoine Soulange-Bodin; c'est à l'oeuvre des vocations qu'il avait voulu réserver jusqu'à son dernier soupir toutes les forces d'activité et de dévouement surnaturels qui restaient après une vie dévorée par l'apostolat. C'est pour faire pénétrer ces idées aussi profondément que possible dans la conscience chrétienne que se tiendra, dans les derniers jours de novembre, à Paris, sous le patronage des cardinaux français, un Congrès national des vocations sacerdotales.

Il faut dès maintenant le préparer de toute manière afin que sous la bénédiction de Dieu, il donne tous les résultats qu'réclament impérieusement les circonstances présentes. Unissons-nous de coeur et de prière à ceux qui dès maintenant s'y dévouent; envoyons-leur avec nos voeux et nos encouragements les ressources qui leur sont nécessaires. Il s'agit de l'oeuvre des oeuvres.

Jean GUIRAUD.

(La Croix)

ELLE RACONTE SON EXPERIENCE

Mme Brigit Holte, d'Atwater, Sask., écrit: "J'ai constaté que le Novoro du Dr Pierre est un remède pour mauvaise digestion, et pour relever le système nerveux". Beaucoup d'autres ont eu la même expérience, parce que ce remède de herbeux si connu ne manque jamais de produire son effet. Il règle l'estomac, et fortifie le système. Ce n'est point une médecine de pharmacie; des agents spéciaux la fournissent sans frais de douane. Pour plus de renseignements, écrivez au Dr Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

Progrès de l'Industrie Minotière au Canada

L'industrie meunière et minotière prend le deuxième rang parmi les industries manufacturières du Canada; elle n'est surpassée que par celle de la pulpe et du papier. D'après les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique, les produits des minoteries et des meuneries canadiennes ont atteint en 1923 une valeur totale de $154,895,991, inférieure de $11,895,464 à celle de 1922, la diminution est attribuable à la baisse du prix des grains en 1923. Durant cette dernière année, 1,387 établissements ont fonctionné, dont 560 minoteries d'une capacité globale de 127,148 barils de farine par jour.

L'activité du commerce de farine sur la côte du Pacifique est indiquée par le nombre de minoteries en fonctionnement dans l'Ouest canadien. Dans tout le Dominion, on a exploité en 1923 23 établissements de plus qu'en 1922. Dans l'Ouest, le Manitoba a été la seule province où il y a eu recul sous ce rapport: on y a exploité 2 minoteries de moins qu'en 1922. Dans la Saskatchewan, douze usines de plus ont fonctionné tandis que dans l'Alberta l'augmentation a été de huit. Dans l'Est, les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont accru le nombre de leurs minoteries, la première de dix-neuf, et la seconde de deux. Le Québec a accusé une diminution de treize et l'Ile du Prince Edouard de trois. La quantité du blé moulu s'est élevée à 85,669,645 boisseaux, contre 81,413,649 boisseaux en 1922. Au total, 19,075,814 barils de farine ont été produits soit 1,020,804 barils de plus que l'année précédente.

Les exportations de produits des minoteries canadiennes ont atteint une valeur de $68,179,403 en 1923. Le Royaume Uni a été le meilleur client du Canada, nos exportations en Grande Bretagne s'étant chiffrées à $26,208,821 c'est-à-dire 37 pour cent du total de nos exportations de ces produits. La quantité de farine de blé exportée s'est chiffrée à 11,198,635 barils, dont 4,432,938 ont été expédiés aux Iles Britanniques.

La valeur de la production des minoteries et des meuneries en 1923 se répartit comme suit entre les diverses provinces:

Ile du P.-E.	$ 240,262
Nouvelle Ecosse	379,158
N.-Brunswick	1,165,644
Québec	25,196,087
Ontario	89,281,524
Manitoba	15,908,515
Saskatchewan	9,151,507
Alberta	12,355,353
Colombie Brit.	1,217,941
Total	$154,895,991

SOUFFRANCES D'UNE FEMME

Soulagées par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Verdun, Montréal, P.Q.—"Je suis une des milliers qui ont pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et il a ma confiance. Il a soulagé mes maux et j'en aurai toujours une bouteille chez moi. Depuis la naissance de mon dernier bébé, j'avais des douleurs de dos et autres, et me sentais si fatiguée que je ne pouvais rien faire. Je suis bien différente depuis que j'ai pris le Composé Végétal et le Remède de Lydia E. Pinkham pour le sang. Je le recommande à mes amies et j'espère qu'il soulagera les autres qui souffrent comme j'ai souffert."—Mme Thos. H. Gardner, 821 rue Evelyn, Verdun, Montréal, P.Q.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est fiable pour la nouvelle mère. Composé de racines et d'herbages, il ne contient aucune drogue nuisible, et la mère qui nourrit peut le prendre. Sa valeur tonifiante pour la mère a été maintes fois prouvée par des lettres comme celles de Mme Gardner.

D'une récente enquête chez celles qui prennent le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, il résulte que 98 femmes sur 100 en ont bénéficié. Elles écrivent et le disent. C'est la preuve que ce remède est fiable pour les femmes. Tous les pharmaciens le vendent.

DE WINNIPEG A VANCOUVER

Avec l'excursion de la Liaison Française, du 8 au 22 juillet

Les Canadiens français du Manitoba peuvent prendre part à l'excursion de Winnipeg à Vancouver, aller et retour. Le prix est: lit du haut, $134; lit du bas, $139, toutes dépenses comprises.

Plusieurs demandes de billets ont déjà été reçues et il n'y a plus aucun doute maintenant que le Manitoba sera honorablement représenté. Les organisateurs prient les personnes qui songent à faire le voyage de l'Ouest de se hâter de retenir leurs places. Ceci afin d'éviter des désappointements à la dernière heure.

Tous ceux qui désireraient faire partie de l'excursion devront s'adresser à M. l'abbé H. Messier, assistant du missionnaire colonisateur, à l'Archevêché, Saint-Boniface, Man. Prière de mettre sur l'enveloppe: "Liaison française". Un dépôt de $10.00 est exigé comme garantie. Un ou deux wagons-lits spéciaux seront attachés au train spécial de la Liaison, au besoin.

"Je me crois rajeuni tant je me sens bien" dit M. Arthur Lafrance, de Québec



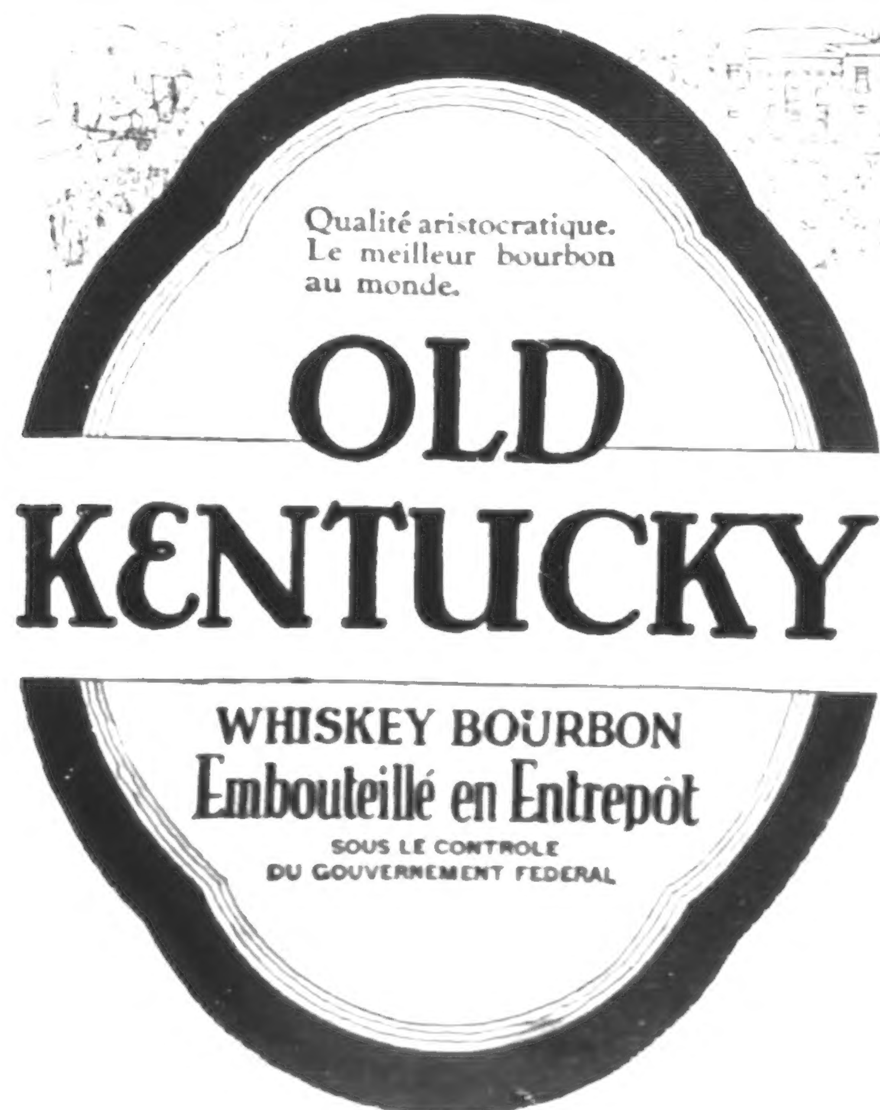
M. ARTHUR LAFRANCE, 20, rue St-Alphonse, Québec.

"C'est par l'emploi des Pilules Moro pour les Hommes que j'ai d'abord été soulagé de mes maux de reins, que ma mauvaise digestion s'est améliorée et que j'ai pu gagner les forces que j'avais depuis longtemps perdues. Elles ont été, dans mon cas, le seul remède qui m'ait réussi. En vérité, je me crois aujourd'hui rajeuni tant je me sens bien". M. Arthur Lafrance, 20, rue St-Alphonse, Québec.

Tout ce qu'un homme dit avoir retiré des Pilules Moro, bien d'autres, que nous ne connaissons pas, l'ont aussi obtenu. Les Pilules Moro ont soulagé des hommes fatigués, dont l'appétit était irrégulier, les intestins paresseux, le cœur trop fortement secoué, les reins affaiblis; des hommes usés par des années de travail; des vieillards qui se désolaient de voir leurs forces et leur santé s'en aller et avaient essayé bien des moyens de se raccrocher plus solidement à la vie.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boite.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, St-Denis, Montréal.





J. A. Desjardins

Entrepreneur de Pompes Funèbres

14, rue Victoria — St-Boniface

Tél. N1467

Autos pour funérailles, mariages et baptêmes. Service jour et nuit. Auto-ambulance et autocorbillard sur demande. Maison exclusivement Canadienne-française.

La Toux est Dangereuse

—elle augmente l'irritation et répand l'infection. Les premières doses du Sirop Mathieu apportent un soulagement immédiat, même aux toux les plus enracinées. Peu d'ordonnances sont aussi efficaces. 4-922



Pour un rhume fiévreux on recommande les Poudres Nervines Mathieu avec le Sirop. Elles calment la fièvre et arrêtent les douleurs dans les membres et le dos. En vente partout, 25c. la boite.

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVE DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Aveuue Provencher, St-Boniface, Manitoba

MEIGHEN ET LA PREFERENCE BRITANNIQUE

Le 2 juin le Très Honorable Arthur Meighen prononçait en Chambre le discours le plus important de la session parce qu'il donne au peuple du Canada la certitude que les jours de prospérité et de vi enationale reviendront quand le gouvernement ruineux et délétaire de King et de Lapointe sera défunt et remplacé par des hommes qui savent penser et ont le courage d'agir.

Au sujet de la préférence britannique que le Canada accorde à l'Angleterre en matière de douanes, voici quelques passages de ce discours rapportés à la page 3929 du Hansard, Journal officiel des débats:

"La résolution demande aussi d'encourager une politique de préférence dans les bornes de l'empire, mais toujours sous réserve de la condition qu'une préférence ne doit jamais être accordée au détriment des ouvriers canadiens. En un mot le principe primordial et immuable à la base de tout arrangement tarifaire, de préférence ou autre, doit être d'assurer à l'ouvrier canadien la protection qui lui est essentielle. Si la préférence ne peut être donnée qu'aux dépens de l'ouvrier de notre pays, eh bien, je n'accorderais pas de préférence; je suivrais l'exemple des Etats-Unis, je n'accorderais de préférence à personne".

"Le Très Honorable M. Meighen: Je ne suis pas plus en faveur de la libre immigration que du libre échange. On ne peut certainement pas laisser entrer n'importe qui au pays; personne ne l'a jamais suggéré. Nous devons empêcher et nous empêchons effectivement la main d'oeuvre à bon marché de venir ici. Je serais le dernier à suggérer une autre politique que celle-là.

Donc, je dis qu'on peut accorder une préférence et en même temps être juste envers l'ouvrier canadien. Mais je ne vois pas pourquoi l'on continuerait d'accorder la préférence à celui qui n'en fait pas autant à notre égard. Je ne vois pas ce que nous y gagnons. En donnant cette préférence sans condition, ce n'est pas le moyen d'obtenir un jour le réciproque. Voici vingt-cinq ans que nous avantageons les autres sans rien recevoir, et cela aux dépens des ouvriers de toutes les provinces du Canada, aujourd'hui plus que jamais. Le gouvernement actuel a baissé les droits de préférence de la Grande Bretagne et en échange nous ne recevons rien. Il a abaissé les droits sur les articles importés de France, et là nous recevons pire que rien. Toutes ces déductions, le Gouvernement les a faites aux dépens de l'ouvrier canadien et au prix de l'expatriation de beaucoup des nôtres.

"Le très honorable M. MacKenzie King: Puis-je poser une question? Mon très honorable collègue dit-il que le Canada donne à la Grande Bretagne le même avantage sur son marché que celui dont les Canadiens jouissent sur son marché à elle?

"Le Très honorable M. Meighen: Nous donnons beaucoup plus.

"Le très honorable M. Mackenzie King: Sur quoi en particulier?

Le très honorable M. Meighen: Nous en donnons certainement plus. Ce qui constitue l'avantage, c'est la préférence. Or, nous donnons une préférence et elle n'a pas pour politique générale d'en donner. La préférence qu'elle a établie dernièrement a du bon et je donnerais quelque chose en échange, mais c'est si peu comparativement à celle que nous lui avons donnée. Le premier ministre pense-t-il que le Canada puisse avoir des avantages sur un marché ouvert à tous les pays comme le marché anglais? Aucun. Si au contraire, la Grande Bretagne avait un tarif douanier et qu'elle établissait une préférence, là alors on serait avantagé. Mon principe c'est: donnant, donnant; pas autre chose."

Electeurs de la Province de Québec vous avez à choisir entre deux politiques: Celles de King-Lapointe qui laisse entrer la entrer la marchandise anglaise, allemande et autre au Canada, causant par là la ruine de tout le monde: Le Canada d'abord et avant tout les canadiens pardessus tout à tout prix.

Le problème est clairemnet posé, puissions-nous le jour du vote le résoudre et saisir avec énergie non par la main qui nous endort et nous enfonce mais celle qui nous relève et nous sauve.

L'Homme Libre.

BULLETIN POLITIQUE DE FRANCE

(Suite de la Page 1)

Il serait juste que nous ne fussions tenus de leur payer notre dette qu'au fur et à mesure que nous recevrions nous-mêmes de l'argent de notre débitrice l'Allemagne.

D'autre part, nous avons, nous aussi, de nombreux débiteurs en Europe. Ils tardent de nous payer et pourtant nous ne les talonnons pas pour cela, parce que nous savons que leurs finances sont obérées et que nous nuirions à leur relèvement économique si nous nous montrions intraitables. Est-ce trop exiger des Etats-Unis qu'ils se comportent d'une façon aussi magnanime envers nous?

Enfin, les Etats-Unis ne peuvent émettre la prétention que nous les payions en or, dont ils regorgent d'ailleurs. Ils ont, par conséquent, intérêt à nous ouvrir leurs frontières, à ne pas établir de barrières douanières qui nous empêchent d'y exporter nos produits. S'ils prohibent nos exportations, ils nous enlèvent par là même les moyens de nous acquitter envers eux.

D'aucuns se demandent si les réclamations présentes des Etats-Unis ne seraient pas suggérées par des hommes d'affaires, désireux de contraindre la France à accepter une sorte de contrôle économique.

On a même dit que ces hommes d'affaires jetaient un regard d'envie sur certaines de nos colonies.

Ces bruits ne manquent pas de fondement, si l'on en croit les revues économiques publiées à New-York et à Washington. Elles laissent entendre, en effet, que le désir de règlement de notre dette sert de puissants intérêts financiers.

Quoi qu'il en soit et puisque le quart d'heure de Rabelais est arrivé, rappelons la déclaration suivante que M. George Harvey, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, fit en 1921, le 11 mai:

"Nous en sommes venus à nous rendre compte que l'idéal se réduit trop souvent à des illusions et que les illusions sont dangereuses et sans profits.

"Récemment prévalait l'impression que nous sommes entrés dans la guerre pour sauver l'humanité de toutes sortes de dangers menaçants. Nombreux sont ceux qui demeurent convaincus que nous avons envoyé nos jeunes soldats au-delà de l'Océan pour sauver la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Ce n'est pas vrai. Nous les avons envoyés uniquement pour sauver les Etats-Unis".

Cet aveu peut servir de préface à nos négociations.

Un autre aveu encore est à retenir, c'est celui que M. Walter Berry, le président de la Chambre de commerce américaine de Paris, fit le 4 juillet 1918, jour de l'"Independence Day":

"Les Etats-Unis ont consenti des avances financières à nos amis de France. Nous nous rendons compte pleinement que, pendant quatre ans, c'est pour nous que vous battiez. Alors ces avances, c'était pour nous. C'était prêter à nous-mêmes. Donc ces avances jusqu'au dernier dollar doivent être annulées."

Que les temps sont changés!

L. DE LABORIE.

Société d'Horticulture de Saint-Boniface et de Norwood

ATTENTION! PRIX EN ARGENT COMPTANT!

SECTION 1—1er, $10.00; 2me, $8.00; 3me, $6.00; 4me, $4.00; 5me, $2.00 pour le terrain de maison le mieux entretenu dans la Division No 1 comprenant les districts 1, 2, 3.

De même que dans la Division No 2, qui comprend les districts 4 et 5, pour le terrain de maison le mieux entretenu

Un diplôme sera accordé au gagnant de chaque division, en plus du prix de $10.

— Prix —

SECTION 2—Pour le meilleur jardin potager dans la Division No 1, comprenant les districts 1, 2 et 3, et la division No 2, comprenant les districts 4 et 5. 1er prix, $5.00; 2me prix, $4.00; 3me prix, $3.00; 4me prix, $2.00; 5me prix, $1.00. Les jardins compris dans cette section ne doivent pas mesurer plus de 50 pieds ni moins de 25.

P. S. — Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le au Secrétaire, R.-H. GREEN, Casier postal 332, Norwood, Saint-Boniface, Man., pas plus tard que le 25 juin 1925.

PAS DE PRIX D'ENTREE

NOM ....

ADRESSE ....

Terrain de maison ou
Jardin potager ....

M. A.-L. MONIX, agent spécial de la SAUVEGARDE, a transféré son domicile à 517 rue LANGEVIN, Saint-Boniface, Man.